

DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----

ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----

CANTON DE ROYAN

-----

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 13.135

L'An deux Mille Treize, le 28 juin, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 21 juin 2013

DATE D'AFFICHAGE

Le 21 juin 2013

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme DUVERGER, M. GUIARD, Mme MAIRE, Mme MONJOIN, M. PAVON, M. PRUDENCIO, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, Mme SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. LABIA représenté par M. QUENTIN  
Mme LEFEBVRE représentée par Mme BARRAUD DUCHERON  
M. MEGLIO représenté par M. GIRAUD  
M. MERLE représenté par M. DENIS  
M. REVOLAT représenté par Mme WILLMANN  
M. CHABASSE représenté par M. PRUDENCIO  
M. FILOCHE représenté par Mme ROY

ETAIT ABSENTE-EXCUSEE : Mme DESCHANP

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 32

Madame Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Prix de la Ville de ROYAN dans le cadre du deuxième « Festival des Sports Urbains » qui s'est déroulé du samedi 18 au lundi 20 mai 2013.

RAPPORTEUR : M. PAVON

VOTE : UNANIMITE

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Ville de ROYAN a organisé le deuxième « Festival des Sports Urbains ». Celui-ci s'est déroulé du samedi 18 mai lundi 20 mai 2013.

Un « Contest de BMX », s'est déroulé au Skate Park. La dotation de cette compétition est de 1 000 €.

Le jury qui s'est réuni à l'issue des différentes épreuves, a décerné les prix suivants :

#### Contest BMX

- Ø Un montant de 125 € à Monsieur Maxime DEGARDIN (Vainqueur Vénère)
- Ø Un montant de 100 € à Monsieur Thomas ALENCON (2<sup>ème</sup> Vénère)
- Ø Un montant de 75 € à Monsieur Nathan CHANTOME (3<sup>ème</sup> Vénère)
- Ø Un montant de 50 € à Monsieur Alexandre PRENVEILLE (4<sup>ème</sup> Vénère)
- Ø Un montant de 125 € à Monsieur Nicolas FOUR (Vainqueur Pépère)
- Ø Un montant de 100 € à Monsieur Romain PRIGENT (2<sup>ème</sup> Pépère)
- Ø Un montant de 75 € à Monsieur Benoit BERTIN (3<sup>ème</sup> Pépère)
- Ø Un montant de 50 € à Monsieur Titouan ARRIVE (4<sup>ème</sup> Pépère)
- Ø Un montant de 50 € à Monsieur Pierre TORTEREAU (Vainqueur Chute)
- Ø Un montant de 50 € à Monsieur Tom DEBROUKER (2<sup>ème</sup> Chute)
- Ø Un montant de 125 € à Monsieur Alexandre PRENVEILLE (Vainqueur Hauteur)
- Ø Un montant de 75 € à Monsieur Nicolas DEBORDE (2<sup>ème</sup> Hauteur)

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

#### DECIDE

- de verser les montants suivants, conformément au choix du jury, aux lauréats de la compétition "Contest de BMX", organisée dans le cadre du deuxième "Festival des Sports urbains" :

#### Contest BMX

- Ø Un montant de 125 € à Monsieur Maxime DEGARDIN (Vainqueur Vénère)
- Ø Un montant de 100 € à Monsieur Thomas ALENCON (2<sup>ème</sup> Vénère)
- Ø Un montant de 75 € à Monsieur Nathan CHANTOME (3<sup>ème</sup> Vénère)
- Ø Un montant de 50 € à Monsieur Alexandre PRENVEILLE (4<sup>ème</sup> Vénère)
- Ø Un montant de 125 € à Monsieur Nicolas FOUR (Vainqueur Pépère)
- Ø Un montant de 100 € à Monsieur Romain PRIGENT (2<sup>ème</sup> Pépère)
- Ø Un montant de 75 € à Monsieur Benoit BERTIN (3<sup>ème</sup> Pépère)
- Ø Un montant de 50 € à Monsieur Titouan ARRIVE (4<sup>ème</sup> Pépère)
- Ø Un montant de 50 € à Monsieur Pierre TORTEREAU (Vainqueur Chute)
- Ø Un montant de 50 € à Monsieur Tom DEBROUKER (2<sup>ème</sup> Chute)
- Ø Un montant de 125 € à Monsieur Alexandre PRENVEILLE (Vainqueur Hauteur)
- Ø Un montant de 75 € à Monsieur Nicolas DEBORDE (2<sup>ème</sup> Hauteur)

- d'imputer la dépense à l'article 623211 – fonction 422 du budget communal

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 2 juillet 2013

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Bernard GIRAUD